

75

E 2800/1967/61/76

[DoDiS-17]

*Le Professeur W. E. Rappard au Chef du Département politique,
M. Petitpierre¹*

L

Washington, 27 mai 1946

Au lendemain de la signature de notre fameux accord² et à la veille du jour où mes bienheureux collègues s'envoleront pour la Suisse, alors que je dois, moi, payer le prix de ma témérité en acceptant de me rendre auprès des Mormons, je me permets de vous adresser quelques lignes pour vous donner très brièvement mon sentiment sur la situation qui résulte pour la Suisse de notre activité ici.

Je ne sais pas trop comment les historiens de l'avenir apprécieront l'opération à laquelle nous avons procédé ici en exécution de vos instructions. J'ai le sentiment qu'ils seront tentés de nous féliciter de nous en être tirés à si bon compte dans la question de l'or. D'autre part, en acceptant de liquider les avoirs allemands en Suisse et de partager leur produit avec les vainqueurs, je prévois qu'ils seront sensiblement moins indulgents. Pour justifier une telle atteinte à notre tradition de neutralité et un tel abandon des principes qui ont été jusqu'ici ceux du droit international, il faudra tenir un très large compte du bouleversement matériel et moral opéré par l'hitlérisme dans le monde et aussi de la pression presque irrésistible dont nous avons été l'objet de la part des Alliés.

Si, conçue dans la perspective de notre histoire nationale, la stratégie de nos négociations demeure fort discutable, j'estime qu'au point de vue tactique, elles ont été menées par Monsieur Stucki avec un talent remarquable au point d'en être inquiétant. Pour un petit pays de quatre millions d'habitants, d'avoir réussi, en face des trois grandes puissances, à leur faire renoncer à une partie fort appréciable de leurs prétentions, cela représente presque un miracle diplomatique à mes yeux. Nous le devons, non seulement à la supériorité manifeste

1. M. Petitpierre a annoté cette lettre, écrite sur papier à en-tête de la Légation de Suisse à Washington, le 4 juin 1946.

2. A l'issue des négociations à Washington le 25 mai 1946, les délégations suisses et alliées échangent plusieurs documents, cf. DoDiS-1725-1733. Outre l'accord financier et son annexe, cf. FF, 1946, II, pp. 728 ss., d'autres documents sont échangés, dont une lettre, portant la mention Secret, et qui restera inédite en 1946: W. Stucki, Chef de la Délégation suisse pour les négociations financières à Washington, écrit aux Chefs des Délégations alliées: Au moment de la signature de l'Accord en date de ce jour, relatif aux biens allemands en Suisse, je vous confirme que mon Gouvernement examinera avec bienveillance la question des mesures nécessaires pour mettre à la disposition des trois Gouvernements alliés, à des fins d'assistance, le montant des biens en Suisse de victimes d'actions de violence perpétrées récemment par l'ancien Gouvernement allemand, qui sont mortes sans héritiers. K I/646. DoDiS-1730. Cf. aussi E 2001 (E) 1967/113/374 et E 2001 (E) 1969/121/155.

Sur l'accord financier conclu à Washington, cf. la table méthodique du présent volume: Relations financières générales.

de notre principal représentant sur ses interlocuteurs alliés, mais aussi à la pression du temps, qui a agi beaucoup plus fortement sur eux que sur nous. C'est parce qu'ils ont tenu à presque n'importe quel prix à signer l'accord avant l'arrivée des Suédois, qui sont attendus pour aujourd'hui même, qu'ils se sont laissé arracher des concessions qui leur seront amèrement reprochées par ceux dont ils étaient les mandataires. C'est précisément ce qui m'a suggéré le mot d'inquiétant tout à l'heure. L'avenir dira si les millions d'économie calculés en francs suisses, que nous devons à notre tactique, n'auront pas été trop chèrement payés en bienveillance par la partie adverse, qui se défend difficilement de la sensation d'avoir été roulée. L'accident de la dernière heure à propos de nos créances de clearing³ a été particulièrement malheureux à cet égard. Pour l'avenir, il conviendra à mon sens de veiller avec soin à ce que la collaboration entre notre Office de Compensation et la Commission mixte ne donne pas lieu à des reproches justifiés de la part des Alliés. Il va sans dire que nous avons fortement insisté auprès d'eux dans des conversations particulières sur la nécessité pour eux de nous faciliter cette collaboration par un choix judicieux de leurs délégués.

Je compte prendre l'avion de retour de New York le 11 juin. Dès mon retour et pendant les quinze jours qui sépareront mon arrivée de mon départ pour Montréal⁴, vous me trouverez naturellement toujours à votre entière disposition pour vous fournir toute information complémentaire.

Je ne voudrais pas terminer ces lignes sans insister à nouveau sur les excellents rapports que je n'ai cessé d'avoir tant avec le Chef de notre Délégation ici qu'avec tous mes collègues et à mon entière solidarité avec eux. Il va sans dire que je soutiendrai sans réserve notre accord auprès de tous ceux qui m'interrogeraient à ce sujet en Suisse.

3. Cf. DoDiS-1734.

4. Sur le séjour de Rappard à Montréal, cf. sa lettre du 28 septembre 1946, N° 95, publiée dans le présent volume.